



**SOPRAGGLO**  
**LONGROY**

9 Route de Blangy  
76260 LONGROY  
Tél : 03 22 60 21 17 Fax : 03 22 60 21 15

Bon No : 002041413		1ere Gachée : 12:34 (1)		Date : 10/04/2026		bpe2604107630		Zone : ZONE 02					
Quantité : 1.00 m3		Réf. commande(2) :		Client : LHOTELLIEF LHOTELLIER BATIN		Chantier : LE TREPOR le treport		Véhicule : EK015AZ SOP05 Chauffeur : HERVE HUE Transport :					
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE					
13:30								00:00					
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)		Classe chlorure		Consistance(7)		Dmax	
823XC1		BPS NF EN 206 A2/CN				XC1, XC2 (F)		0.40 %		S3 (100 à 150 mm)		12.5	
Ciment(type et classe) CEMIII/A -LL 42.5R CE CP2NF				Additions(type) 0		Dosage(C+Ka)(5) 286		Résistance caractéristique(4) C 25/30					
Appellation commerciale : BPS C25/30 XC1(F) D12 S3 II 42				Carac. complementaire :				TEMPERATURE : 9°C					
Propriétés spécifiées :													
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE					
				PRE 510 0.8 %				Nom: Signature du client:					
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:				Signature:									

**CONSEILS DE SECURITE:**  
Xi:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures



- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non